

collectivités locales

Une photo pour valoriser l'action des élus

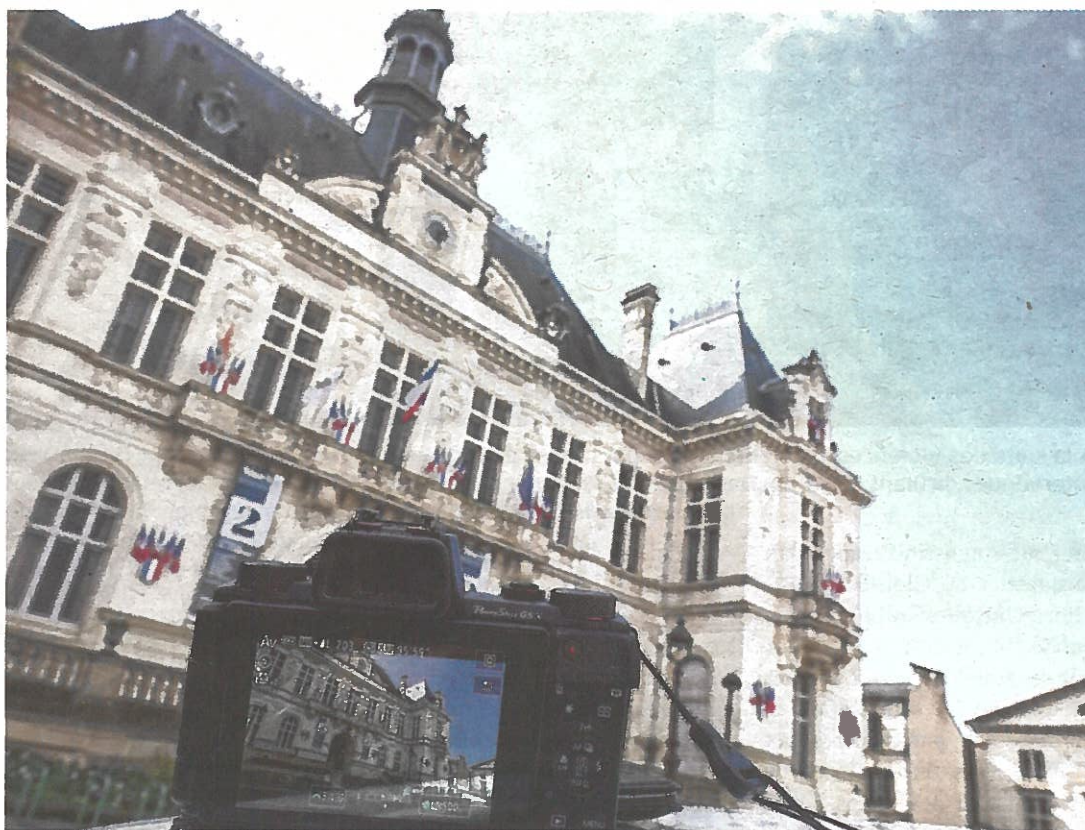
Une photo pour illustrer ce qu'ils sont et ce qu'ils font : tel est le challenge que propose l'association des maires aux élus des Deux-Sèvres.

L'an passé, sous le dôme de Noron, à Niort et à l'occasion de son premier congrès, héritier de feu l'assemblée générale, l'Association des maires des Deux-Sèvres avait proposé de mettre en lumière les bulletins municipaux et intercommunitaires. Un concours avait réuni, en fonction des différentes strates de population, un nombre appréciable de communes et un jury s'était chargé de désigner les lauréats de cet engagement des élus en direction de la communication de proximité. C'est ainsi que les « Trophées de l'info » avaient récompensé Loubillé, La Coudre, Coulonges-sur-l'Autize, Echiré, Sansais, Surin, Niort et la communauté de communes du Thouarsais.

Une manière pour Julien Despin, directeur, et toute l'équipe départementale de l'association des maires d'apporter une touche d'originalité à ce congrès.

Un cliché qui soit une fierté communale

En partenariat, une fois encore, avec la Nouvelle République,



Cette année, les communes sont invitées à mettre en valeur une ou des actions en les prenant en photo.

L'AMF 79 récidive mais, cette fois-ci, a choisi d'en appeler à l'imagination des élus afin qu'ils mettent en valeur un ou plusieurs élément(s) fort(s) de leur

rôle de maire et du conseil municipal ou intercommunitaire. Très concrètement, il n'appartient pas au maire de se mettre en scène, y compris via un selfie

qui ferait très vite passer l'intéressé pour un incorrigible prétentieux. En revanche, l'action menée par l'édile et son équipe dans tel ou tel domaine, qu'il

soit patrimonial, économique ou bien encore social, sportif, éducatif, peut donner sujet à une photo des plus significatives qui pourrait concourir.

Cette année encore, quatre strates de population ont été maintenues : jusqu'à 500 habitants, de 501 à 1000, de 1.001 à 5.000 et plus de 5.000 habitants (intercommunalités incluses dans cette tranche).

Le règlement stipule notamment qu'une seule photo par collectivité doit parvenir à l'ADM 79 en pièce jointe d'un mail (format jpeg) et ce, avant le 5 juin prochain. C'est dire que le temps de réflexion ne fait que débiter et que certaines communes, c'est plus que probable, n'hésiteront pas à aborder ce sujet en séance plénière afin de trouver, dans le débat, la meilleure illustration possible de leur action. La photo des quatre lauréats sera publiée dans les colonnes de la NR.

Ajoutons enfin que le congrès 2018 des maires des Deux-Sèvres aura lieu à Bocapôle Bressuire le mardi 12 juin.

Les clichés doivent parvenir par mail à l'adresse a.d.m.79@wanadoo.fr. Pour tout renseignement, appeler le 05.49.08.91.40.

(Photo NR, Éric Pollet)